

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 2284

présenté par  
M. Jolivet

-----

**ARTICLE 27**

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« cinq »

le mot :

« trois ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à faire passer le renouvellement des déclarations d'associations culturelles de 5 ans à 3 ans.